

RÈGLEMENT

Appel à projets - Tech Numériques
-
b<>com PME booster

Conseil régional de Bretagne



Version du cahier des charges : janvier 2026

Table des matières

Table des matières	2
Cadrage et objectifs de l'appel à projets	3
Typologie de projets et critères d'éligibilité	5
Évaluation des candidatures	5
Modalités de l'aide.....	7
Calendrier	8
Modalités de dépôt et suivi des dossiers	9
Contacts	10

Cadrage et objectifs de l'appel à projets

Le Conseil régional a adopté en 2020 sa Stratégie régionale Recherche et Innovation (S3 – Smart Specialisation Strategy) pour la période 2021-2027 intégrée dans le cadre plus global de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) votée en avril 2023. Par cette stratégie, la Bretagne a souhaité se doter d'un outil de transformation au service de son ambition, en s'inscrivant dans une vision partagée de l'avenir de la Bretagne, de sa place dans le monde, de ce qu'elle peut apporter et attendre de la France et de l'Europe, de sa contribution aux défis planétaires en cours.

La S3 met en avant un axe transversal d'accompagnement des transitions de l'économie et cinq domaines d'innovation stratégiques (DIS) :

- Économie maritime pour une croissance bleue ;
- Économie alimentaire du bien manger pour tous ;
- Économie numérique sécurisée et responsable ;
- Économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie ;
- Économie de l'industrie pour une production intelligente.

L'axe transversal directement relié aux trois orientations prioritaires de la SRTES, vise à répondre aux enjeux des transitions auxquelles fait face l'économie :

- Accélérer les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonne ;
- Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté ;
- Conforter la cohésion et l'inclusion sociale comme facteur de performance économique et d'épanouissement individuel.

L'Institut de Recherche Technologique b<>com, Fondation de Coopération Scientifique créée en 2012 et réunissant des acteurs privés et publics, académiques et entreprises, a vocation à développer grâce à la recherche et à l'innovation dans les technologies numériques des compétences, des briques technologiques, des produits et des services pour l'accélération et l'innovation dans les grandes filières industrielles régionales et nationales.

A travers cet appel à projets, la Région Bretagne souhaite faciliter l'accès des PME et ETI du territoire aux expertises et technologies numériques de l'IRT b<>com et ainsi les accompagner dans le développement de solutions innovantes à même de créer de l'activité et donc de l'emploi en Bretagne.

Le but de cet appel à projets est de favoriser, pour une PME ou une ETI bretonne (ou devant s'installer en Bretagne), la collaboration avec l'IRT b<>com en poursuivant l'un ou plusieurs des 3 objectifs suivants :

1. intégrer dans le développement d'un produit ou de sa gamme de produits une brique Technologique développée par b<>com (transfert de technologie) ;
2. s'appuyer sur un savoir-faire de b<>com pour accélérer le développement d'un produit ou de sa gamme de produits en faisant tomber un ou des verrous technologiques (transfert de technologie) ou d'usage ;
3. réaliser des tests d'usage ou des expérimentations sur les plateformes de b<>com afin de valider la prise de décision stratégique et le lancement de nouvelles compétences ou nouveaux produits ou services.
4. accélérer sa capacité d'innovation en intégrant un ou plusieurs projet(s) de recherche propre de l'IRT en qualité de pré-membre.

Les 7 pôles de compétitivité présents en Bretagne auront pour rôle d'informer leurs écosystèmes respectifs sur l'appel à projets, d'accompagner le montage des candidatures des entreprises de leurs domaines d'action et de suivre les projets sélectionnés. Images & Réseaux se chargera en plus de réaliser la mise en relation avec b<>com pour l'ensemble des projets. En coopération avec les pôles, des rendez-vous individuels seront organisés entre les entreprises intéressées et b<>com pour présenter les technologies et expertises de l'IRT. Les projets seront ensuite suivis par chacun des pôles d'origine de l'entreprise concernée. L'appel à projets sera coordonné et animé par le pôle

Images & Réseaux, pôle parrain de l'IRT b<>com. Un support sera apporté par l'IRT pour accompagner le montage du projet (évaluation des ressources issues de l'IRT nécessaires (RH, plateformes...), support sur les briques technologiques, propriété intellectuelle associée, ...).

Typologie de projets et critères d'éligibilité

- Les projets candidats ciblés sont des **projets de R&D partenariale** entre une PME¹ ou une ETI² localisée en Bretagne ou projetant de s'implanter en Bretagne et l'IRT b<>com³.

Chaque projet devra être accompagné par un pôle de compétitivité présent en Bretagne :

- Pôle Mer Bretagne Atlantique
- Id4Mobility
- EMC2
- Valorial
- Vegepolys
- Atlanpole Biotherapies
- Images & Réseaux

L'entreprise choisira son pôle accompagnateur en fonction de la thématique du projet et de son appartenance au pôle. Le Pôle I&R sera partie prenante de l'accompagnement pour la dimension numérique de l'ensemble des projets et l'IRT s'engage à répondre aux questions des entreprises relatives à ses apports et compétences dans le projet au moment de son montage.

- Les entreprises en difficultés au sens du régime RDI SA. 111723 ne sont pas éligibles.

- Pour les projets s'inscrivant dans les objectifs 1, 2 ou 3 (décrits plus haut) : le budget total du projet devra être supérieur à 40.000 € et sa durée comprise entre 6 et 12 mois (ces montants et durées ne sauraient constituer des limites strictes).

- Pour les projets visant l'utilisation d'une plateforme de b<>com, la sous-traitance à b<>com ne pourra être inférieure à 60% du budget total du projet (indicatif).

- Pour les projets visant un transfert de technologie, la sous-traitance à b<>com ne pourra être inférieure à 40% du budget total du projet (indicatif).

- Pour les projets visant la participation à un ou plusieurs projet(s) de recherche propre de l'IRT en tant que pré-membre (objectif 4), la durée totale du projet pourra aller jusqu'à 4 ans maximum. Les dépenses éligibles à l'aide seront constituées par le montant total du dépassement de l'investissement minimum requis selon le statut du candidat pour la durée totale de son contrat de pré-membre (voir tableau ci-dessous). L'aide pourra être sollicitée sous réserve que le montant total de l'aide soit supérieur ou égal à 50.000 € :

	PME (1-249 employés)	Petite ETI (250-1000 employés)	Grande ETI (1001-4999 employés)
Investissement minimum	25 K€/an	50 K€/an	70 K€/an
Surinvestissement minimum	112 k€ sur la durée du projet	167 k€ sur la durée du projet	167 k€ sur la durée du projet
Financement de la Région	45%	30%	30%
Financement minimum (plafonné à 200 k€)	50 k€	50 k€	50 k€

Évaluation des candidatures

- Critères d'évaluation :

- ¹ Une PME a un effectif inférieur à 250 personnes et son chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions €, ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions € (cf. définition européenne, figurant également à l'annexe III du régime RDI n°SA.111723).
- ² Une ETI a un effectif compris entre 250 et 4999 personnes et son chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliards €, ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 milliards €.
- ³ Le versement de l'aide sera conditionné à la création du site en Bretagne (siège social ou établissement secondaire). L'intégralité des travaux du projet, à l'exception de la sous-traitance, devra être réalisée en Bretagne.

1. L'intérêt du projet pour l'entreprise ;
2. Le degré d'interaction et de collaboration entre le porteur et b<>com vis-à-vis du ou des objectifs visés. (cf p.3)
3. Le sérieux apporté à l'analyse économique, à la proposition de valeur et au montage financier du projet ;
4. L'impact pour le territoire et l'adéquation aux objectifs visés par l'appel à projets ;
5. Le caractère innovant du projet ;
6. La gestion du projet (présentation, calendrier, outils de suivi et d'évaluation, communication, etc.) ;
7. Les retombées économiques et technologiques directes prévues sous forme de produits, procédés, services et technologies à même d'être mis sur le marché à court terme (18 mois après le début du projet) ;
8. Le dossier doit être complet et suffisamment détaillé pour permettre d'en faire l'analyse et de prendre une décision circonstanciée.

- L'entreprise déposera un dossier de candidature auprès de son Pôle de rattachement et Images & Réseaux. Le ou les pôles émettront un avis qui sera transmis à la Région Bretagne.

- Les projets retenus seront ensuite examinés par la Commission permanente du Conseil régional.

Modalités de l'aide

Seules **les dépenses de R&D** en lien avec l'utilisation des technologies et services de l'IRT effectuées dans le cadre du projet seront éligibles. Par ailleurs, les dépenses devront concerner des travaux réalisés en Bretagne.

- Dépenses éligibles (selon le régime RDI SA.111723 et sous réserve d'instruction par la Région) :

- > Dépenses de personnel ;
- > Consommables et petits matériels intégralement affectés au projet ;
- > Amortissement d'équipements de R&D (neufs ou acquis moins d'un an avant la date de démarrage du projet) ;
- > Dépenses de sous-traitance (dont prestation de b<>com et montant des Contrats de recherche Externalisée (CRE) dans le respect des critères d'éligibilité) ;
- > Frais de mission ;
- > Frais indirects affectables au projet : 20 % des dépenses de personnel.

Seules les dépenses de recherche, développement, innovation et expérimentation effectuées dans le cadre du projet seront éligibles. A noter qu'une licence d'exploitation R&D d'une technologie b<>com pourra être éligible.

Pour les projets visant la participation à un ou plusieurs projet(s) de recherche propre de l'IRT en tant que pré-membre (objectif 4), seul le montant des CRE sera éligible : aucune dépense d'une autre nature ne pourra être prise en compte.

- Format de l'aide :

- > Subvention jusqu'à 45 % des dépenses éligibles pour la PME plafonnée à 200 000 €
- > Subvention jusqu'à 30 % des dépenses éligibles pour l'ETI plafonnée à 200 000 €

Dans le cas d'un contrat de transfert de technologie avec b<>com, le Crédit d'Impôt Recherche pouvant être activé, il reviendra à l'expert-comptable de l'entreprise d'organiser le cumul de soutien (CIR + aide régionale).

Calendrier

Date de dépôt des dossiers de candidature :

- Auprès des pôles

Au fil de l'eau

- Auprès de la Région

**Suite aux retours des Pôles
concernant la qualité du
dossier**

Décision de soutien et conventionnement

**Environ 2 mois après le dépôt
du dossier auprès de la
Région**

Les dépôts de candidature se font **au fil de l'eau**. Les entreprises intéressées par l'appel à projets sont invitées à se manifester dès que possible auprès des pôles pour prévoir un rendez-vous individuel avec b<>com.

Les candidats s'appuieront sur les Pôles de compétitivité pour le montage des dossiers. Toutefois, ce sont les candidats eux-mêmes qui seront chargés de déposer leurs dossiers auprès de la Région. Après réception d'un dossier par la Région et instruction de la demande d'aide, le financement sera proposé à la Commission permanente du Conseil régional (approximativement 2 mois après réception du dossier **complet** par la Région).

Modalités de dépôt et suivi des dossiers

L'appel à projets est financé par la Région et animé par le pôle Images & Réseaux en lien étroit avec b<>com. Pour sa mise en œuvre, la Région s'appuie sur les pôles de compétitivité situés en Bretagne, qui sont en charge de la détection, du montage et du suivi des projets.

Tout candidat doit remettre son dossier de candidature par mail :

- 1- Auprès d'Images & Réseaux et de l'éventuel pôle accompagnateur
- 2- les modalités de dépôt seront transmises par les pôles de compétitivité. Le dossier sera déposé par l'entreprise sur la plateforme de la Région.

Chaque dossier de candidature doit comprendre :

- Le dossier de candidature du projet
- Le document « situation financière du porteur »
- L'annexe financière de déclaration des coûts du projet
- Une lettre de demande d'aide signée par le responsable d'entreprise ou d'établissement
- Les pièces administratives et financières : les deux dernières liasses fiscales, un RIB, un K-bis de moins de 3 mois, le devis de la prestation de b<>com le cas échéant, un devis pour toute autre dépense de sous-traitance de plus de 3 000 €

Contacts

Pôles de compétitivité	Coordonnées du pôle
Atlanpole Biotherapies	contact@biotech-sante-bretagne.fr
EMC2	Marie-Christine LANCIEN 02 99 05 51 88 marie-christine.lancien@pole-emc2.fr
ID4Mobility	Pierre Servel 07 63 17 07 78 pierre.servel@id4mobility.org
Images & Réseaux	Florence Martineau 06 70 17 81 50 projets@images-et-reseaux.com
Pôle Mer Bretagne Atlantique	Anaïs TURPAULT 02 98 05 63 17 anais.turpault@polemer-ba.com
Valorial	Gwenn WEBER 02 99 31 45 35 gwenn.weber@pole-valorial.fr
Vegepolys Valley	Claire DELAUNAY 02 98 29 08 67 claire.delaunay@vegepolys-valley.eu

Pour toute question relative à l'appel à projets et au montage de projets :

Images & Réseaux
Florence Martineau
06 70 17 81 50

projets@images-et-reseaux.com

Pour toute question relative au règlement de l'appel à projets et contact Région Bretagne :

Estelle MADEC
02 90 09 17 36

estelle.madec@bretagne.bzh